

Revue générale de droit



Joan N. Fraser (dir.), *Law Libraries in Canada : Essays to honour Diana M. Priestly*, Toronto, Carswell, 236 pages, ISBN 0-459-3132-5

Ofelia Meza

Volume 19, numéro 3, septembre 1988

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1058604ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1058604ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Éditions Wilson & Lafleur, inc.

ISSN

0035-3086 (imprimé)

2292-2512 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Meza, O. (1988). Compte rendu de [Joan N. Fraser (dir.), *Law Libraries in Canada : Essays to honour Diana M. Priestly*, Toronto, Carswell, 236 pages, ISBN 0-459-3132-5]. *Revue générale de droit*, 19(3), 680–684.
<https://doi.org/10.7202/1058604ar>

Droits d'auteur © Faculté de droit, Section de droit civil, Université d'Ottawa, 1988

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

érudit

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

<https://www.erudit.org/fr/>

Joan N. FRASER (dir.), *Law Libraries in Canada : Essays to honour Diana M. Priestly*, Toronto, Carswell, 236 pages, ISBN 0-459-3132-5.

Ce livre est un ouvrage collectif écrit sous la direction de Joan N. Fraser en hommage à Diana B. Priestly, juriste bibliothécaire dont la contribution à la profession a été importante, particulièrement lors de la création de la bibliothèque de droit de l'Université de Victoria.

Les articles, au nombre de 17, sont regroupés autour de quatre thèmes principaux :

- la bibliothèque de droit
- les réalisations et les événements
- la recherche
- les bibliothécaires de droit.

Les auteurs sont des bibliothécaires, des professionnels du droit ou ils ont la double formation. Ils abordent les sujets choisis de façon personnelle, anecdotique parfois, ou didactique ou analytique. L'élément commun permettant l'unité du texte est constitué par le sujet : la bibliothèque de droit. Cette caractéristique du livre le rend intéressant à des groupes de lecteurs bien différents : les étudiants qui commencent leurs études ou qui arrivent de l'étranger ; les personnes travaillant dans une bibliothèque de droit sans posséder une formation spécialisée dans le domaine ; le citoyen averti. Ces personnes auront avantage à lire les articles de R.G. Howell et de D. Le May. Les professeurs des facultés de droit qui ont des responsabilités administratives ou qui s'intéressent au comité de bibliothèque trouveront des réflexions pertinentes sur l'influence de la bibliothèque sur la faculté dans l'article de L.R. Robinson. D'autres lecteurs en arriveront à comprendre l'un des « mystères » inhérents à certaines bibliothèques de droit : pourquoi est-il impossible de trouver, regroupés, tous les livres portant sur un même sujet ? Pourquoi sont-ils plutôt rangés par juridiction et ensuite par sujet ? Les bibliothécaires liront avec intérêt la plupart des articles qui font état des problèmes qui ont retenu l'attention de ce groupe de professionnels.

I. La bibliothèque de droit

Dans cette partie, les aspects traités sont les suivants :

1. « Collection Development in Academic Law Libraries » par Lilian Bjarnason MacPherson présente, sous un angle historique les principales étapes du développement des collections dans les bibliothèques universitaires. L'auteure signale que les meilleures années ont été les années '60. Ensuite, la diminution des subventions gouvernementales, l'augmentation du nombre des publications, l'apparition de nouveaux supports (microdocuments, cassettes, informatique) ont limité les acquisitions. Ces faits ont changé les tâches des gestionnaires des bibliothèques qui, depuis lors, font face à des budgets de plus en plus réduits et doivent demander des subventions. L'auteure souligne ensuite l'importance des rapports Bird¹ et Arthurs². Ce dernier signale, entre autres, qu'il serait nécessaire

1. Viola A. BIRD, *Law Library Resources in Canada*, Ottawa, National Library, 1975, 321 pages.

2. *Le droit et le savoir*, Ottawa, Conseil de recherches en sciences humaines du Canada, 1983, x, 212 pages.

de créer des bibliothèques de recherche car les collections sont généralement suffisantes pour satisfaire les besoins de base. En troisième lieu, elle souligne la nécessité d'établir des normes régissant le développement des collections. Ce texte s'achève par une mention du projet *Conspectus* : l'inventaire des bibliothèques de recherche en Amérique du Nord (États-Unis et Canada). L'auteure souhaite que ce projet en vienne à constituer la base d'un développement organique des bibliothèques de recherche.

2. Suivent « Law Societies Libraries, 1985 » par Maureen B. McCormic et « County Library Services in the Northwest Territories » par Monica Welch.

3. Le volet portant sur les bibliothèques de droit se termine avec la contribution de Cynthia Jordan Murphy intitulé « Law Firm Libraries ». L'évolution et le portrait de ces bibliothèques sont présentés en mettant l'accent sur les bibliothécaires dont le nombre a augmenté parallèlement à celui des avocats et à l'essor de leurs cabinets. Les professionnels œuvrant dans les cabinets d'avocats constituent maintenant le groupe prépondérant à l'intérieur de l'Association canadienne des bibliothèques de droit. L'auteure appréhende les conflits possibles entre ces bibliothécaires et les avocats-rechercheurs.

II. La recherche

C'est le thème de la deuxième partie du livre.

1. Le premier texte, « Important aspects of Canadian Law, Legal Systems and Institutions of Interest to Law Librarians and Researchers in Law Libraries » par le professeur Robert G. Howell se veut une introduction générale au système juridique et à l'étude du droit au Canada en même temps qu'un outil permettant de connaître les sources législatives, jurisprudentielles et bibliographiques du droit canadien. Les lecteurs visés sont les bibliothécaires et les chercheurs.

L'auteur donne un bref aperçu historique où, sous le sous-titre de biculturalisme, il explique l'implantation de la common law dans la province de Québec, les caractéristiques du droit civil et ses différences avec la common law. Ensuite il donne un aperçu du bilinguisme juridique au travers des juridictions canadiennes. L'auteur explique les influences exercées par la révolution américaine, la création du Bas-Canada et du Haut-Canada, l'avènement du Canada moderne et de la Confédération, l'Acte de l'Amérique du Nord britannique et les Lois constitutionnelles jusqu'à la Loi constitutionnelle de 1982, les pouvoirs de l'État, l'administration de la justice, certaines institutions de droit public.

Nous croyons que l'auteur a atteint son objectif, celui d'expliquer à grands traits la nature du système bijuridique canadien. Pourtant, ceux qui désirent avoir une idée plus précise de la spécificité du droit québécois devront consulter d'autres textes.

2. Le deuxième article de cette partie, « The Québec Civil Codes » est une collaboration de Denis Le May.

L'auteur présente, dans un article bien structuré, les notions de Code et de codification, les sources formelles du droit québécois, les Codes civils du Québec et leurs rapports avec la législation fédérale.

En conclusion, il explique que la complexité de la vie moderne a fait perdre aux Codes leur importance par rapport à l'ensemble des lois. Il ajoute que ces Codes, tout comme l'utilisation de la langue française, sont des exemples manifestes de la « société distincte » qu'est le Québec.

Ce texte est suivi de deux bibliographies : la première, reliée à l'article et la seconde, constituée par une liste sélective de documents écrits en anglais sur le système juridique du Québec.

3. Cette partie continue avec l'article intéressant de Simone Clermont intitulé « The Contribution of the University of Moncton to the Development of Common Law in French ».

L'auteure, directrice de la bibliothèque de droit de l'Université de Moncton, a assisté à la création de la Faculté de droit en 1978 et a été témoin des importantes réalisations accomplies depuis lors :

- Création du Centre de traduction et de terminologie juridique (traduction de jugements pour le Recueil des arrêts du Nouveau Brunswick, le vocabulaire de la common law, des études pour bilinguiser la pratique du droit).

- Efforts consentis par la faculté pour protéger le droit fondamental d'avoir accès aux services juridiques dans les deux langues officielles.

L'auteure conclut que seule l'action conjointe de la faculté, du gouvernement et des professionnels du droit réussiront à rendre bilingue la pratique du droit.

4. Suit « The History of Computer-Assisted Legal Research in Canada » par Denis S. Marshall.

Cet article porte sur les banques de données juridiques du Canada anglais : les aspects historiques, techniques et pratiques de la recherche ; des conseils pour améliorer la qualité lors d'une recherche ; une comparaison entre différents systèmes et entre la recherche manuelle et la recherche automatisée.

L'auteur conclut que la prochaine étape sera la bibliothèque électronique.

5. C'est Balfour J. Halévy qui nous raconte dans « A Letter to Diana Priestly or Adventures in Canadian Legal Bibliography » les vicissitudes et le progrès de la bibliographie juridique du Canada. Cette bibliographie répertorie maintenant 25 000 titres. Il explique aussi la méthode de travail et les outils de recherche.

Bonne nouvelle aux intéressés : la bibliographie serait complétée dans deux ans.

6. Cette partie du livre se termine avec la contribution du professeur D.R. Williams, « Legal Biography in Canada : Begbie and Duff JJ ».

L'auteur aborde le sujet en indiquant, entre autres, que la bibliographie est un genre d'écrit en progression. Depuis 1979 une pléthore de titres à contenu

bibliographique ont été publiés, par opposition à la période 1900–1979 où, seuls, parurent trois titres.

III. Les réalisations et les événements

1. La troisième partie ouvre sur un texte portant sur les normes et la normalisation des bibliothèques de droit : « Development of Library Standards, with Special Emphasis on the Canadian Courthouse and Law Societies Libraries » par Shih-Sheng Hu.

L'auteur donne un court historique des normes ayant cours aux États-Unis et au Canada dans les bibliothèques objet de l'article et dans les bibliothèques universitaires. Il conclut que les normes sont un moyen pour atteindre certains objectifs dans la gestion d'une bibliothèque et doivent donc être révisées et adaptées au fur et à mesure des nouveaux besoins.

M. Hu, qui est l'instigateur des normes en vigueur dans les bibliothèques des palais de justice, présente en annexe les normes sur le développement de la collection dans ces bibliothèques ainsi qu'une bibliographie sur le sujet.

2. Suivent deux articles sur les classifications les plus fréquemment utilisées dans les bibliothèques de droit. Le premier par E. Ann Rae porte sur « The development of KE Classification Schedule for Canadian Law ». Le second « A Note on the KF Classification Modified for Use in Canadian Law Libraries » est signé par Judith Ginsberg. Vous trouverez ici la clé du « mystère » soulevé dans l'introduction.

3. Suit l'article du professeur Lyman R. Robinson, « The Influence of a Library on a Law School ». Cette contribution analyse l'influence de la bibliothèque sur le corps professoral et les étudiants : souvent ces derniers vont en tenir compte lors du choix de leur lieu de travail ou d'études. L'influence de la bibliothèque sur les méthodes d'enseignement et les programmes d'études ainsi que le rayonnement de la Faculté dans le milieu juridique sont aussi signalés.

Cet article devrait intéresser les professeurs qui ont des responsabilités administratives à l'intérieur d'une faculté de droit ainsi que les gestionnaires de bibliothèques.

4. La troisième partie du livre se termine par la contribution de MM. Christian L. Wiktor et M. Louis Vagianos sur « The Fire at the Dalhousie Law School Library ». La leçon à tirer de cette pénible expérience devrait intéresser tous ceux qui travaillent à l'intérieur d'une bibliothèque.

IV. Les bibliothécaires juridiques

1. Mme Margaret A. Banks nous présente « The Canadian Association of Law Libraries/L'Association canadienne des bibliothèques de droit : Beginnings ». Cet article constitue le premier chapitre de l'histoire de l'association.

Les personnes intéressées à connaître les autres chapitres de ce document remarquable les trouveront dans le Bulletin de CALL/ ACBL³.

2. La dernière contribution est signée Tom Shorthouse : « Reporting In : Canadian Law Librarians Express Their Interests in Bibliographic and Other Matters. » Cette bibliographie reflète les thèmes qui ont préoccupés ce groupe de professionnels. On trouve ici certains titres dont les chercheurs pourront difficilement se passer tels que certaines publications de Banks⁴, Boulton⁵, LeMay⁶, McEllven⁷, Scott⁸, Tang⁹, Wiktor¹⁰ entre autres.

Le livre se termine par des appendices qui contiennent des adresses utiles, des informations succinctes de référence juridique, des statistiques sur les bibliothèques de droit.

Law Libraries in Canada est un livre qui se lit facilement malgré l'intérêt inégal que peuvent éveiller les sujets traités.

En général on constate que certains thèmes reviennent ou sont soulignés dans différents articles : la normalisation, les problèmes dérivés de l'utilisation de différents systèmes de classification, les restrictions budgétaires, les effets des changements technologiques, l'interaction entre la faculté et la bibliothèque.

Cette publication témoigne d'une certaine maturité des bibliothécaires qui éprouvent le besoin de montrer les progrès accomplis par leur profession. Cette maturité, bien entendu, va de pair avec le développement des professions juridiques dans les différents milieux de pratique professionnelle.

Ofelia MEZA

Bibliothécaire de référence
à l'Université d'Ottawa

3. Margaret A. BANKS, « The Canadian Association of Law Libraries/ L'Association canadienne des bibliothèques de droit : A History », *Canadian Association of Law Libraries/ Association canadienne des bibliothèques de droit Newsletter/ Bulletin*, special issue 1988.

4. *Id.*, *Using A Law Library : A Guide for Students and Lawyers in the Common Law Provinces of Canada*, 4^e éd., Toronto, Carswell, 1985, 249 pages.

5. Reynald BOULT, *A Bibliography of Canadian Law/ Bibliographie du droit canadien*, new ed., Ottawa : Canadian Law Information Council, 1977, xxii, 661 pages et le *Supplement*, Ottawa, Canadian Law Information Council, 1982, xviii, 271 pages.

6. Denis LEMAY, *La recherche documentaire juridique au Québec*, Montréal, Wilson et Lafleur/SOREJ, 1984, xxix, 167 pages. Co-auteur : Édouard CASAUBON.

7. Douglass T. MACELLVEN, *Legal Research Handbook*, 2nd ed., Toronto, Butterworths, 1983, xxii, 294 pages.

8. Marianne F. SCOTT, (dir.) *Index to Canadian Legal Periodical Literature*, Montréal, 1961- . Directrice, 1961-1983.

9. Chin-Shih TANG, *A Guide to legal citation : A Canadian Perspective in Common Law Provinces*, Don Mills, Ont., R. DeBoo, 1984, xvii, 172 pages.

10. Christian L. WIKTOR, *Canadian Bibliography of International Law*, Toronto, University of Toronto Press, 1984, xxiii, 767 pages.